



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

**Délibération n° 2025D48**

Le Conseil d'administration, convoqué le 11 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 3 septembre 2025 à 18h00, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Emargement</i>
AIRIAU Guy	<i>Présent</i>
BARRETEAU Marcelle	<i>Présente</i>
CHATELIER Christiane	<i>Présente</i>
GIRAUD Valérie	<i>Présente</i>
GOTTHARDT Béatrice	<i>Présente</i>
GUERIN Aurélie	<i>Présente</i>
GUERINEAU Claude	<i>Présent</i>
Guy PLISSONNEAU	<i>Présent</i>
HERMOUET Delphine	<i>Présente</i>
MORINEAU Pascal	<i>Excusé</i>
PROUTEAU Xavier	<i>Excusé</i>
RENAUD Jean Pierre	<i>Présent</i>
TENAUD Gérard	<i>Présent</i>

**OBJET : Budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites - Décision modificative n°2**

Le Président présente au Conseil d'Administration la décision modificative suivante. Celle-ci permet de régulariser le budget suite à la réception des tarifs hébergement et dépendance le 8 juillet 2025 et aux notifications soins reçues le 3 juillet 2025 :

COMPTES	DEPENSES	COMPTES	RECETTES
<b>SECTION HEBERGEMENT</b>			
		735311 – Tarifs journaliers relatifs au socle de prestation	159 127.23 €
<b>TOTAL HEBERGEMENT</b>	<b>0 €</b>		<b>159 127.23 €</b>
<b>SECTION DEPENDANCE/SOINS</b>			
6066 – Fournitures médicales	25 000 €	735111 – Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale	152 307.37 €
62113 – Personnel médical et paramédical	8 843.82 €	7352121 – Hébergement permanent des résidents	- 5 612.33 €
62118 – Autres personnels	12 000 €	7352282 – Part afférente à la dépendance	- 2 450.34 €
6218 – Autres personnels extérieurs	22 000 €	73532 – Part afférente à la dépendance	7 322.67 €
641383 – Prime Grand Age	3 000 €		
641386 – Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	2 000 €		
6417 - Apprentis	13 640.57 €		
64515 – Cotisations à la CNRACL	12 000 €		
64518 – Cotisations aux autres organismes sociaux	5 000 €		
6473 – Allocations de chômage	3 000 €		
64788 – Autres	45 822.98 €		
<b>TOTAL DEPENDANCE/SOINS</b>	<b>152 307.37 €</b>		<b>151 567.37 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>152 307.37 €</b>		<b>310 694.60 €</b>

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2025

	CHARGES	PRODUITS	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	827 115,00 €	5 834 382,53 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges afférentes au personnel	5 004 186,58 €	174 750,00 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	448 435,94 €	0,00 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	6 279 737,52 €	6 009 132,53 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	270 604,99 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	6 279 737,52 €	6 279 737,52 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

## TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	270 604,99 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	107 095,62 €	0,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Report sur fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
			Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	107 095,62 €	270 604,99 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)	0,00 €	163 509,37 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	2,72%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

## TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	163 509,37 €	0,00 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	98 400,00 €	1 651 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	2 385 000,00 €	684 000,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	2 646 909,37 €	2 335 000,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	311 909,37 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	2 646 909,37 €	2 646 909,37 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2025 (3)

Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
--	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

## FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2025

FRNG estimé au 1er janvier 2025	0,00 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-311 909,37 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2025	-311 909,37 €

## BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2025

BFR estimé au 1er janvier 2025	0,00 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2025	0,00 €

## TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2025

Trésorerie au 1er janvier 2025	0,00 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-311 909,37 €
Trésorerie au 31 décembre 2025	-311 909,37 €

**Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :**

- D'approuver cette décision modificative.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre  
Le 8 septembre deux mille vingt-cinq,

Le Président,  
Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15 septembre.  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.